Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_22-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-190

CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2026

Délibération n° 202609-2.2

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h30, s'est terminée à 21h46.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	LE GOFF Roger
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	LINTANF Maël
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
DESBOIS Cécile	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

BUDGET PORTS : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil municipal,

Vu la demande et le rapport du comptable public, transmis par le service de gestion comptable (SGC) de Rosporden (titre émis en 2016 d'un montant de 540€, pour lequel la dette a été effacée en raison d'un surendettement),

Vu l'avis de la commission finances et la présentation du rapporteur concernant l'admission en non-valeur de produits irrecouvrables,

Il convient donc d'annuler cette recette par l'émission d'un mandat au compte 6542 – créance éteinte. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260930-202609_22-DE

- Donne son accord pour admettre en non-valeur la somme de 540€ sur le budget Ports,

- Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fouesnant, le 29 septembre 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN